



Hey, tu crois que
j'ai droit à l'aide
au logement ?

Bah, tu peux faire
une simulation
sur caf.fr !

Étudiant : tout savoir sur
votre aide au logement
avec caf.fr



La Caf peut vous aider à payer votre loyer, en vous versant une aide au logement.

Pour qui ?

Pour bénéficier d'une aide au logement, vous devez remplir certaines conditions :

- Vous devez être titulaire d'un bail (sauf si vous êtes mineur)
- Vous payez un loyer

La superficie de votre habitation doit être au moins égale à 9 m² pour une personne seule, 16 m² pour deux personnes et respecter des conditions de décence.

- Votre propriétaire ne doit pas avoir de lien de parenté avec vous

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier et vous informer sur les prochaines dates de versement de votre aide au logement, téléchargez notre application « Caf - Mon Compte » !

Quel montant ?

Le montant de votre aide au logement dépend de nombreux critères : votre lieu de résidence, si vous êtes boursier ou non boursier et du type de logement (secteur privé ou public, foyer, logement vide ou meublé)

Si vos parents sont allocataires de la Caf, il faut faire un choix. Si vous recevez une aide au logement, vous ne serez plus considéré à la charge de vos parents et leurs prestations peuvent diminuer, voire être supprimées. Faites vos comptes en famille !

Couple ou colocation ?

- Chaque colocataire doit faire une demande individuelle et indiquer sa part de loyer payée.
- En revanche, si vous êtes en couple, vous faites une seule demande d'aide au logement.

Comment faire une simulation ?

- 1 Munissez-vous du montant mensuel de votre loyer.
- 2 Connectez-vous sur le site caf.fr
- 3 Cliquez sur la rubrique « Aides et démarches > Accéder à mes démarches > Logement »
- 4 Faites une simulation
- 5 Si vous avez une simulation positive, faites votre demande sur le site caf.fr